



CHALLENGE INTERNATIONAL DES VIEILLES FORGES



DIMANCHE 27 AVRIL 2008

**CENTRE DES CONGRES DU LAC DES
VIEILLES FORGES**



**TOURNOI AU FLEURET
INDIVIDUEL GARCONS ET FILLES
PUPILLES, BENJAMINS, MINIMES**

FINALE EN GALA A PARTIR DE 16 HEURES



CHALLENGE DES VIELLES FORGES

ARTICLE 1 : Epreuves Date et Lieux

Epreuves Individuelles de fleuret Masculin et Féminin pour les catégories Pupilles à Minimes.
Le sur classement est autorisé

Date : **Dimanche 27 Avril 2008**

Lieu : Centre des congrès du Lac des Vieilles Forges

ARTICLE 2 : Tenue

Tenue 350N ou 800N avec sous cuirasse 350 N sauf Minimes 800 N

Masque 350N

Le matériel sera vérifié au peson pendant toute la durée de la compétition pour les tireurs minimes.

La poignée crosse est autorisée dans toutes les catégories.

ARTICLE 3 : Formule

- Minimes : 1 tour de poule, 5 touches, 4 min ; Benjamins : 1 tour de poule, 4 touches, 3 min ; Pupilles : 2 tours de poule, 3 touches, 2 min ; avec décalage par club.

- Tableau d'élimination directe sans repêchage et sans décalage (minimes : 10 touches, sans écart, en 2 fois 3 minutes, sans arrêt ni reprise; benjamins : 8 touches et pupilles : 6 touches, sans écart, en 2 fois 2 minutes, sans arrêt ni reprise).

ARTICLE 3 : Horaires

8 h 15 : Appel des Benjamins

9 h 00 : Appel des pupilles garçons

9 h 45 : Appel des Minimes garçons

10 h 30 : Appel des minimes filles

11 h 15 : Appel des Pupillettes

12 h : Appel des benjamines

SCRATCH SANS APPEL 15 minutes après.

Pour chaque catégorie, début de la compétition, une demi-heure après l'appel.

ARTICLE 4 : Arbitrage

Tout club engageant au moins 4 tireurs devra fournir un arbitre à l'organisation.

Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points pour l'attribution du challenge

Les arbitres officiants pour la journée auront droit à une collation et percevront des indemnités. Les arbitres régionaux devront justifier de leur titre.

ARTICLE 4 : Licence

Le tournoi est ouvert à tout escrimeur porteur de la licence FFE et FIE.
Ne seront acceptés que les tireurs en possession d'une licence 2007 (Validés
licence + Carte)

ARTICLE 5 : Récompenses

Les 4 tireurs de chaque podium seront récompensés

ARTICLE 6: Inscriptions

Le droit d'inscription est fixé à 8 € (uniquement en liquide).
Les inscriptions devront parvenir **le 20 Avril 2008** dernier délai :
par courrier :

Maître Guilley Benoît
23 rue Marcel PAGNOL
08000 Charleville-Mézières

par téléphone	Tél. : 06-62-66-68-85
par fax	Fax : 03-24-57-93-80
par mail	e mail : benoitguilley@yahoo.fr
site internet :	http://www.cercle-escrime-charleville.org

ARTICLE 7 : Restauration

Sur place, un buffet sera à la disposition des tireurs et des accompagnateurs.

ARTICLE 8 : Stand

Un stand de vente de matériel sera installé par PRIEUR.



ARTICLE 8 : Règlement du Challenge

Ce règlement est appliqué catégorie par catégorie et c'est le cumul des points de chaque catégorie qui détermine le classement final par club. Le nombre de points est attribué en fonction de la formule suivante :

$$\text{nombre de points} = F \times 100 [1,01 - \text{Log } P / \text{Log } N]$$

P = place du premier tireur classé de chaque club

N = nombre de participants de la catégorie

F = force du tournoi : F=1 pour 1 à 10 tireurs, F=2 pour 11 à 20 tireurs, F=3 pour 21 à 30 tireurs, F=4 pour 31 à 40 tireurs F=5 pour 41 à 50 tireurs, F=6 pour 51 à 60 tireurs, F=7 pour 61 à 70 tireurs, F=8 pour 71 à 80 tireurs, etc...

Les clubs non représentés dans une catégorie recevront la moitié des points du dernier club représenté, donc du plus petit score réellement obtenu par un club (arrondi au chiffre pair supérieur).

Les clubs qui ne présenteront pas d'arbitre officiel seront pénalisés de 200 points (pour information, le challenge 2000 a été gagné par le club de Châlons en Ch. qui a totalisé 1584 points. Le second était le CE Reims avec 1092 points.

Sera déclaré vainqueur le club ayant obtenu le plus grand nombre de points.

Le challenge sera acquis pour un an par le club vainqueur. Celui qui l'aura remporté 3 fois se le verra attribué définitivement.

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs salles, celles-ci devront aligner un représentant pour disputer un barrage.

Le jury réglera les cas non prévus dans ce règlement; ces décisions seront sans appel.

VAINQUEURS DES PRECEDENTES EDITIONS :

1^{er} Challenge : 1984 : Châlons/Marne, 1985 : Châlons/Marne, 1986 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons sur Marne a remporté définitivement le premier Challenge.

2^{ème} Challenge : 1987 : Châlons/Marne, 1988 : Ixcelloise de Bruxelles, 1989 : Châlons/Marne, 1990 : Reims, 1991 : Châlons/Marne
Le Club de Châlons / Marne a remporté définitivement le deuxième Challenge.

3^{ème} Challenge : 1992 : Reims, 1993 : Reims, 1994 : Reims
Le Club de Reims a remporté définitivement le troisième Challenge.

4^{ème} Challenge : 1995 : Reims, 1996 : Châlons 1997 : Châlons, 1998 : Châlons
Le club de Châlons en Champagne a remporté définitivement le quatrième challenge.

5^{ème} Challenge : 1999 : Charleville-Mézières, 2000 : Châlons en Ch, 2001 : Breuillet, 2002 : Châlons en Ch, 2003 : Reims Eur, 2004 : Reims Eur. 2005 Charleville-Mézières 2006 CE Reims 2007 CE Reims

ACCES AU LAC DES VIEILLES FORGES

**CENTRE DE CONGRES DU
LAC DES VIEILLES-FORGES**
08500 LES MAZURES - Tél. 24.40.31.30



**CHARLEROI
BRUXELLES**

Revin

**CENTRE DE CONGRES DU
LAC DES VIEILLES-FORGES**

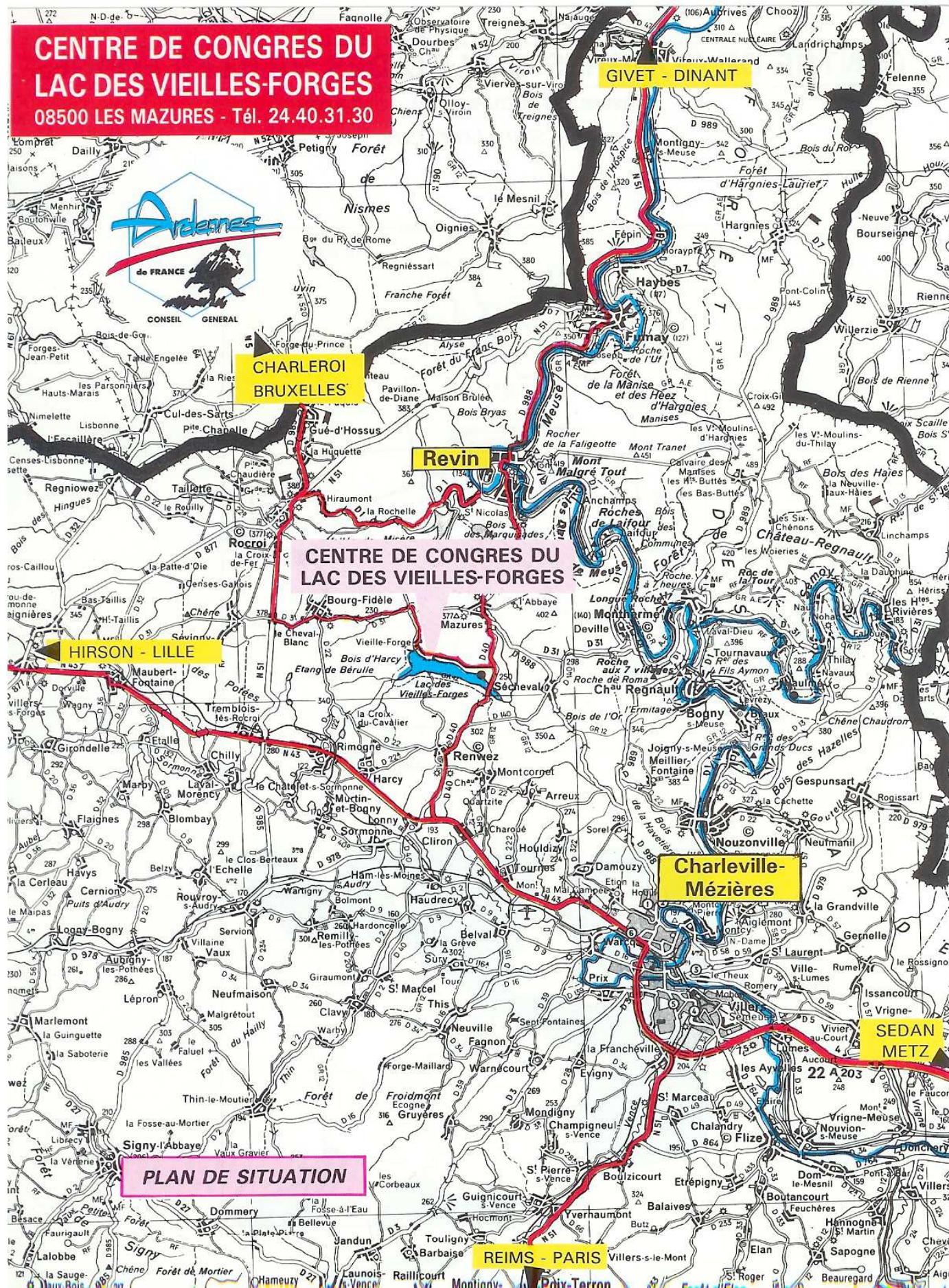
HIRSON - LILLE

**Charleville-
Mézières**

**SEDAN
METZ**

PLAN DE SITUATION

REIMS - PARIS



BILAN DU CHALLENGE 2007



CE REIMS VAINQUEUR DU CHALLENGE



Récompenses



150 TIREURS
France
Allemagne
Belgique
Luxembourg

